Bruxelles Santé

Périodique trimestriel, parait en mars, juin, septembre, décembre - N° 56 - octobre - novembre - décembre 2009 - ISSN 1371 - 2519

Les contrats de quartiers... 16 ans après

BELGIQUE–BELGIË
P.P. - P.B.
BRUXELLES X - BRUSSEL X
BC 1785
BUREAU DE DÉPÔT :
BRUXELLES X

Question Santé asbl - 72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles P 204068

sommaire

en direct de…
Le quartier Brabant 2

bouquins malins 9

dossier
Contrats de quartiers … 16 ans après 11

écho du clps
Faites la fête, pas la tête 20

élargissons le débat 22

annonces 24

en direct de…

Le quartier Brabant

À cheval sur deux communes, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode, très densément peuplé, ce quartier limité par la gare du Nord, la place Liedts, la rue des Palais et le Jardin Botanique forme une sorte de triangle, sans buildings, avec des maisons unifamiliales souvent redécoupées en appartements comme dans d'autres quartiers populaires bruxellois. Il comprend de nombreuses nationalités et origines différentes, une population jeune, un taux de chômage élevé, un important réseau associatif, des commerces dont le loyer est un des plus élevés de Bruxelles, un poste de police de proximité inspiré du modèle japonais *koban*… Et bien sûr les fameuses vitrines.

Ce que l'on appelle aujourd'hui le quartier Brabant, du nom de la rue commerçante qui le traverse, naît dès avant l'indépendance de la Belgique avec deux initiatives urbanistiques: l'aménagement de la rue Royale et l'édification du Jardin

L'angle des rues de Brabant et d'Aerschot

Botanique (inauguré en 1829, il s'étendait alors sur plus de 6 hectares). La gare du Nord fut d'abord construite à hauteur de la place Rogier, en 1846. Les terrains alentour furent rapidement bâtis. Vers la fin du 19ème siècle, le quartier était presque complètement urbanisé. Au cours du demi-siècle suivant, la construction de la jonction Nord-Midi (achevée en 1952) modifia considérablement la physionomie du quartier mais aussi les liens de celui-ci avec la ville. La deuxième gare du Nord fut en effet construite derrière la place Rogier, les rails étant surélevés de 10 mètres : "La voie ferrée forma une importante ligne de fracture visuelle. Pour qui vivait dans le quartier, la vue se limitait à un accotement ou un mur orbe, tant les rails avaient été placés en hauteur. De plus, le quartier perdit son lien avec la gare. Le bâtiment principal se trouvait en effet de l'autre côté de la voie ferrée. Côté quartier, seules trois petites portes y donnaient accès. Et le quartier était pour terminer complètement coupé du centre ville par la présence des rails." [1]

Au cours des années 1970, une autre initiative urbanistique poursuivit la destruction du quartier : le tristement célèbre projet Manhattan, qui concernait l'ouest de la gare mais eut des repercussions à l'est également, entraînant de la spéculation immobilière chez de nombreux propriétaires, qui laissèrent leurs biens se détériorer. Parallèlement, nombre de Bruxellois, voyant leur revenu s'élever au cours des "trente glorieuses", quittèrent un environnement délabré et des maisons exiguës pour des endroits plus agréables et des logements plus confortables. Ces immeubles furent alors occupés par des travailleurs immigrés puis par leurs familles, venus d'Italie et de Grèce mais, plus encore, du Maroc et surtout de Turquie : ces deux dernières origines sont encore aujourd'hui les plus représentées. Mais les migrants furent bientôt touchés par la première crise économique ; ils étaient en première ligne pour les pertes d'emploi.

Le Dr Bernard Vercruysse est un des fondateurs de la Maison médicale du Nord, située rue des Palais, à hauteur de l'église Sainte-Marie. Il travaille dans le quartier depuis 1975. Nous lui avons demandé de décrire l'évolution qu'il a pu constater au fil du temps.

Pendant les vingt premières années, on a vu une dégradation globale : le quartier devenait de plus en plus triste, de plus en plus sale, de moins en moins sûr. Mais, depuis dix-quinze ans, il y a une remontée, que ce soit sur le plan du bâti, de l'ambiance ou de la sécurité. À quoi cela tient-il? D'abord, avant le boom immobilier, une grande partie de la population (notamment d'origine turque) a acheté des immeubles qui étaient restés quasiment à l'abandon. Ils ont évidemment la volonté d'améliorer leur environnement. Beaucoup d'habitants diront qu'ils ont envie de partir, mais ils restent quand même ou ne vont pas loin : Helmet, Evere… Un autre facteur d'amélioration, ce sont évidemment les investissements des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, trois de nos patients sur quatre sont belges… mais originaires de nombreux pays différents ! On ne voit presque plus de Belges d'origine, sinon quelques personnes âgées ou des jeunes à la recherche d'un logement pas trop cher. On compte aussi beaucoup d'étudiants, des retraités… Le climat est mélangé, cela reste très vivant. Je connais bien le quartier, et il n'y a aucun endroit où je me sente mal à l'aise. Bien sûr, il y a toute une petite délinquance très énervante. Je ne laisse jamais un objet de valeur dans ma voiture.

Sur le plan de la santé, j'ai le sentiment d'une amélioration globale, mais c'est à nuancer. On voit beaucoup moins de «maladies de la misère» qu'auparavant: les maladies liées à l'insalubrité du logement comme la bronchite chronique, l'asthme, l'intoxication au CO. Par contre, on voit beaucoup plus de maladies psychosomatiques, de dépression, chez des gens qui ont du mal à se trouver une place dans la vie. Ils sont sortis d'une dynamique de survie et de lutte contre la maladie; ils sont maintenant dans une recherche de qualité de vie, ils veulent une place gratifiante dans la société. Et ils doivent composer entre l'organisation socioculturelle bruxelloise et celle du pays d'origine. Les difficultés d'identité, de valorisation de son identité entraînent beaucoup de problèmes de santé difficiles à soigner.

L'accessibilité des soins s'est considérablement accrue, presque tout le monde y a accès via la mutuelle ou le CPAS. Mais la médecine de première ligne reste encore trop peu fréquentée, alors que les urgences des hôpitaux drainent une importante population, surtout celles de Saint-Etienne (aujourd'hui Saint-Jean, site Méridien). Pour inciter les gens à ne pas se rendre d'emblée aux urgences, il faudrait que le quartier compte suffisamment de médecins généralistes. On manque encore d'une médecine de première ligne suffisamment organisée, cohérente, accessible et visible.

1. Extrait du Portrait de santé édité en septembre 2008 par Samenlevingsopbouw Brussel vzw (téléchargeable sur http://brabantwijkbouge.be).

Rued'Aerschot

Un quartier "chaud"?

La gare du Nord semble être aujourd'hui le principal aimant pour la prostitution à Bruxelles (la lente désagrégation du quartier du Midi n'y a laissé que quelques prostituées). Si elle s'étend aussi à l'intérieur du pentagone, elle est concentrée dans le quartier Brabant: rue d'Aerschot et, plus haut, rue des Plantes, rue Linné et rue Verte. Fabian Drianne est travailleur social à Espace P, qui a ses locaux rue des Plantes: "La prostitution se pratique dans trois types de lieux: les carrées (des rez-de-chaussée loués, avec vitrine), les bars spécialisés de la rue d'Aerschot et les cafés dans ou devant lesquels se pratique le racolage. En vitrine, les femmes sont essentiellement belges et africaines, dans les bars elles viennent plutôt d'Europe de l'Est et, dans les cafés, on trouve des Africaines et des Sud-Américaines. La cohabitation se passe relativement bien parce qu'il y a une sorte de répartition: les femmes qui occupent les carrées ont un certain âge, tandis que rue d'Aerschot elles sont plus jeunes."

Comment se passe la cohabitation entre habitants et prostituées? "Je travaille ici depuis dix ans et je constate une évolution positive de part et d'autre. Le temps a fait son oeuvre chez les habitants; ils se sont habitués à la situation et ils trouvent les mots pour en parler à leurs enfants. Mais nous avons aussi mis en place des dizaines de projets pour favoriser les contacts, dont certains étaient de grande envergure, comme Néons Nord au début des années 2000 : le thème de la prostitution était abordé à travers l'art, en associant des artistes, des habitants et des personnes prostituées. Je me rappelle que quelques femmes turques sont venues nous interpeller assez vivement. Mais elles ont pu rencontrer des prostituées et se rendre compte de leurs points communs en tant que femmes, les a-priori se sont fissurés (dans les deux sens, d'ailleurs). Le lendemain, elles apportaient des pâtisseries! C'était très symbolique."

Des projets de plus petite taille sont également menés. Une quinzaine de jeunes ont ainsi été impliqués dans un projet musical: "Ils ont pu rencontrer des personnes prostituées et se rendre compte que ce sont d'abord des êtres humains, tout comme eux. Je me souviens d'une femme qui leur avait dit: tu me traites de sale pute mais, toi, on ne t'a jamais traité de sale Arabe? Pourtant tu n'es pas sale, eh bien moi non plus!... Au cours des ateliers d'écriture, les textes sont devenus de

Deux autres groupes, numériquement importants, fréquentent le quartier. D'abord les milliers de navetteurs qui le traversent quotidiennement… mais y font parfois aussi un petit séjour: selon Fabian Drianne, certaines prostituées se calquent sur les horaires de bureau parce qu'elles ont une clientèle de navetteurs. Elles commencent tôt et finissent en fin d'après-midi! Enfin, il faut citer les étudiants car plusieurs écoles d'enseignement supérieur sont situées dans le quartier, notamment l'ISFSC (rue de la Poste) et Sint-Lukas (rue des Palais), mais aussi à proximité, comme les Facultés universitaires Saint-Louis (boulevard du Jardin Botanique). Le quartier Brabant concentre ainsi une grande densité de population et de multiples fonctions sur un espace réduit.

plus en plus nuancés et, au-delà de la question de la prostitution, ils parlaient de la vie dans le quartier. Un CD a été distribué, des concerts ont eu lieu. Les mentalités ont évolué. Un jeune m'a dit qu'il avait engueulé ses copains qui crachaient sur les vitrines."

A part ces projets, l'association profite de toutes les occasions pour rencontrer la population: les fêtes de quartier annuelles, le quartier fleuri, les petits-déjeuners partagés. "Notre but est que les uns et les autres se connaissent mieux. Ainsi, parmi nos derniers projets, la brochure *Travail en vitrine* vise à familiariser les prostituées avec le quartier tout en leur donnant des informations d'ordre juridique, médical, social, etc. Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble. Nous avons notamment ouvert un cours d'auto-défense qui s'adresse à toutes les femmes du quartier, prostituées ou non. Tout ce qui favorise la rencontre et le dialogue fait baisser les tensions."

Travail communautaire

Si vous descendez la rue Dupont en direction de la gare du Nord mais que vous n'êtes pas un navetteur, vous pouvez vous arrêter au n° 58. Une maison qui ne se distingue guère des immeubles environnants. Mais passez la porte et vous découvrirez une véritable pépinière. Le Partenariat de quartier / Wijkpartenariaat chapeaute non moins de quatre projets: Bricolo assure de petits travaux chez des personnes du quartier; Ratatouille travaille avec les enfants inscrits dans l'enseignement de la Communauté flamande afin de stimuler l'apprentissage du néerlandais; De Schakel se veut "une association où les pauvres prennent la parole"; et Haute Ecole Quartier encourage contacts et échanges entre les étudiants et les habitants.

La maison abrite aussi l'antenne locale de Samenlevingsopbouw Brussel, où travaille Geraldine Bruyneel : "Nous n'avons pas de liens formels avec le Partenariat de quartier mais plutôt des collaborations concrètes, comme par exemple sur la santé mentale avec De Schakel. Mais le coeur de notre action est le travail communautaire sur l'environnement physique et social. C'est un quartier populaire typique de grande ville, comme il y en bien d'autres, mais c'est aussi un de ceux où le chômage est le plus élevé, surtout chez les jeunes (et 30% des habitants ont moins de 18 ans). Toute une population est présente depuis longtemps, notamment d'origine turque et marocaine, mais on compte aussi de nouveaux arrivants, dont des sans-papiers; il y a beaucoup de va-et-vient. Toute cette diversité représente une richesse mais il ne faut pas nier les tensions. Ce qui est remarquable et paradoxal, c'est qu'il y a une grande solidarité et une envie de contacts. Et nombre d'associations se soucient du quartier au-delà de leur mission spécifique. Les pouvoirs publics investissent eux aussi un quartier qui, il faut le rappeler, est resté à l'abandon pendant une vingtaine d'années. Les choses pourraient dérailler mais il y a une sorte d'équilibre."

Les efforts des pouvoirs publics se sont notamment manifestés par les Contrats de quartier[2]. Et il était grand temps car, pendant l'ère Nols, le quartier a été laissé

2. Non moins de sept en dix ans (1997-2008), dont quatre entourent la place Liedts.

La place Saint-Lazare n'est plus qu'un carrefour ▼

3. Commission locale de développement intégré : c'est un organe consultatif du Contrat de quartier, où les habitants peuvent prendre la parole.

4. Avec l'aide d'un habitant, réalisateur, monteur et producteur. Ce film a été projeté aux habitants et distribué aux associations du quartier. Il a également fait l'objet d'une publicité dans les cafés.

à l'abandon: "Le Contrat Brabant-Verte (2000-2004) a montré une dynamique nouvelle, qui se marque aussi chez les habitants: la confiance dans les pouvoirs publics a été restaurée, ce qui était bien nécessaire. De leur côté, les associations ont appris à se connaître, à travailler ensemble et, depuis 2004, elles continuent à se réunir, que ce soit autour d'un projet ou simplement pour partager leurs préoccupations. Sur le plan matériel, le Contrat de quartier a contribué à rénover l'espace public: des rues et des trottoirs ont été refaits, des bancs publics ont été placés rue de Quatrecht, un parc a été créé entre la rue Verte et la rue des Palais, et un piétonnier rue Allard, en bas de la rue Dupont…"

Rue Dupont

Une participation pas si facile

Mais il n'est pas toujours facile d'associer les habitants au processus : "Pour nombre d'entre eux, la CLDI[3] est trop lourde et va trop vite, même si Renovas, l'asbl paracommunale qui gère les Contrats de quartier à Schaerbeek, a mis sur pied un groupe de travail ouvert à tous. Et puis, cela prend beaucoup de temps et on n'évite pas les problèmes. Le parc est un bon exemple: il a fallu sept années pour que le projet aboutisse. Les habitants ont été consultés dès 2000 et ils ont pu exprimer leurs souhaits. Aujourd'hui c'est un endroit entretenu et surveillé mais, juste au moment où il allait s'ouvrir, les crédits ont manqué: le risque était grand de voir tout le travail de participation s'effondrer. Les associations ont alors fait entendre leur voix et les autorités communales ont manifesté leur souci d'écouter et de réfléchir ensemble."

Le travail communautaire repose notamment sur une analyse de la situation et sur le réseau associatif local. Un collectif s'est constitué, baptisé Quartier Brabant bouge! / Brabantwijk beweegt! Il réunit Samenlevingsopbouw Brussel, la Maison médicale du Nord, Espace P, Pléiade Nord et Limiet Limite, et bénéficie de l'appui du LOGO Brussel et de Bruxelles Ville-Région en Santé. La méthode classique du diagnostic en marchant n'ayant pas attiré beaucoup d'habitants, on s'est tourné vers un portrait de santé du quartier: "Nous avons interviewé 47 professionnels et 75 habitants. Julien Piérart, de l'Unité d'Anthropologie sociale de l'UCL, et Isabelle Doucet, une doctorante de l'Ecole d'Architecture de Sint-Lukas, ont apporté leur collaboration. Le rapport qui en a résulté désigne des priorités sur lesquelles ont été basées les actions ultérieures. Comme ce genre de texte n'est pas lisible pour tout le monde, nous avons réalisé un film donnant la parole à des habitants[4]. Nous avons aussi fait du porte à porte pour vérifier si les plaintes que nous avions recueillies étaient bien représentatives de la majorité, et avoir une vision du problème plus nuancée et plus concrète. De manière générale, nous avons assuré un feedback vers les habitants mais aussi vers les professionnels, notamment les médecins, vers les pouvoirs publics, la police, etc."

Quelles sont les principales conclusions pratiques de ce travail? Du point de vue des habitants, les pipis et le bruit nocturnes viennent en tête des plaintes. "Ce qui est particulier au quartier, ce sont les nuisances autour de la rue d'Aerschot: les mictions sauvages et le bruit, particulièrement les voitures qui tournent dans le quartier avec la musique à fond. Le bruit a fait l'objet de plaintes répétées sans que les habitants perçoivent de changement, et il fallait un constat objectif pour sensibiliser les autorités. Nous avons obtenu la collaboration de l'IBGE pendant toute une semaine pour mesurer les niveaux de bruit, et un enregistreur a été placé pendant 24 heures, fenêtres fermées, pour mieux connaître les sources de bruit: devant les klaxons et les cris, ce sont clairement les voitures-discothèques qui se distinguent."

Du point de vue de la santé publique, les "mictions sauvages" peuvent faire sourire; il n'en reste pas moins qu'une forte odeur d'urine imprégnant en permanence votre environnement immédiat vous empoisonne la vie. "Il existe quelques urinoirs publics mais, malgré les efforts qutotidiens des ouvriers communaux, ils sont sales et sous-utilisés. Il faut sensibiliser en permanence le public car le turn-over est permanent. Nous utilisons différents moyens: de grandes affiches *Ceci n'est pas un urinoir*, des signes par terre en direction des vespasiennes, des plaques indicatrices à la gare du Nord, des cartes dans les night shops et les cafés, des affichettes dans les bars de la rue d'Aerschot… On a également imaginé des trucs plus rigolos: de faux fils électriques dénudés, des surfaces qui font rejaillir l'urine! Mais on doit aussi essayer que la question reste à l'agenda politique: il faut un contrôle et un mobilier plus adapté. Nous avons d'ailleurs pris contact avec deux entreprises hollandaises, qui sont venues visiter le quartier et ont proposé des plans très concrets et précis, avec les avantages et inconvénients de chaque formule. Cela a été relayé vers la Commune."

Vers une "santé communautaire"?

Il y a donc encore du pain sur la planche. Laissons le dernier mot à Bernard Vercruysse: "Dans le quartier il y a beaucoup de liens entre les habitants: les gens se parlent, s'entraident, ils peuvent compter sur le soutien de leur famille, de leur communauté, du voisinage… Il y a même des soutiens inter-communautaires. Je ne suis pas du tout pessimiste sur le plan des liens interpersonnels. Le problème se situe plutôt au niveau de l'identité collective: je ne retrouve pas vraiment chez les habitants ce sentiment d'être content et fier d'habiter son quartier. Par exemple, quand nous avons rénové la maison ici, beaucoup étaient étonnés qu'on *fasse du beau* pour eux. Or c'est en arrivant à ce sentiment de fierté collective qu'ils auront envie d'améliorer leur environnement et qu'ils lutteront pour cela. On arrivera alors à de la santé communautaire au sens le plus large."

Propos recueillis
par Alain Cherbonnier

La Maison Biloba

Le Gingko Biloba, un arbre vieux de plus de 250 millions d'années, est la première plante qui a repoussé sur le site d'Hiroshima… Quel symbole pour ce projet qui combine un habitat groupé pour personnes âgées et des activités ouvertes sur le quartier! Le projet a été lancé par la Maison médicale du Nord à partir d'un constat : la vie des personnes âgées, surtout celles d'origine turque et marocaine, devenait difficile entre une famille qui voulait les prendre en charge, mais ne savait pas trop comment faire, et des structures d'aide et d'hébergement parfois mal adaptées. Mais le projet s'adresse à toute la population âgée de ce quartier essentiellement multiculturel.

Pour le concrétiser, la Maison médicale s'est associée avec deux autres asbl : EVA, qui travaille dans le quartier depuis une quinzaine d'années dans le domaine de la réinsertion sociale, et Aksent, qui offre des services à domicile. Cela a donné la société coopérative à finalité sociale E.MM.A, sur base des initiales de chaque partenaire. Martine de Gerlache est, avec Linda Struelens, une des chevilles ouvrières du projet: «Si tout se passe bien, à la fin 2011, nous aurons créé dans la maison 15 logements sociaux: de petits appartements de 45 à 60 m^2 avec living, kitchenette, chambre et salle de bain. Ces logements sont destinés à des personnes âgées isolées, précarisées et de santé fragile. Huit d'entre eux sont conçus pour des personnes ayant un handicap physique. Il y aura aussi à l'étage un espace communautaire pour les habitants, distinct de l'espace du rez-de-chaussée qui est ouvert sur le quartier.»

L'immeuble date du milieu du 19ème siècle: «Jusqu'aux années 1960, il abritait un atelier de verrerie (ce qui nous a valu une visite de l'IBGE pour vérifier qu'il n'y avait pas de plomb ou de mercure dans le sol). Petit à petit, les propriétaires ont ajouté les maisons d'un étage qui entourent la cour arrière et qui abritaient encore des locataires dans les années 1980-90. Ensuite, c'est devenu du logement précaire, à la sauvette. L'ensemble constitue de beaux espaces sur 2000 m^2. Nous l'avons acheté en janvier dernier grâce à l'argent investi par E.MM.A et à un prêt de la banque Triodos. Si nous parvenons à obtenir des financements suffisants, la banque est disposée à avancer un prêt d'investissement à hauteur de 700.000€. Cet emprunt couvrirait environ un tiers du montant nécessaire à la rénovation de l'immeuble, les deux autres tiers devant être couverts par des investissements privés et publics. Nous nous adressons à la COCOF, à la VGC (l'ambition étant d'en faire un projet bicommunautaire), aux Ministres du Logement, des Affaires sociales, de la Politique des Grandes Villes… La Région de Bruxelles-Capitale manifeste aussi un certain intérêt. En mars 2010, nous devrions être fixés en ce qui concerne tant le financement que le permis de bâtir, dont la demande a été introduite en octobre.»

En attendant, dès le mois de mai dernier, la maison s'est ouverte aux personnes âgées vivant chez elles, deux jours par semaine: «Le mercredi midi, un repas collectif est proposé pour 3€/personne; ce sont des femmes du quartier qui font la cuisine. Et deux journées hebdomadaires supplémentaires sont en projet avec le CPAS. L'idée est de créer un réseau de soutien pour favoriser une qualité de vie et permettre à ces personnes de rester chez elles le plus longtemps possible. En outre, un lundi matin sur deux, un groupe de parole permet à des femmes d'âges divers d'évoquer les relations interculturelles, la mixité hommes/femmes, la vie ici en Belgique…»

bouquins malins

Education permanente : deux nouvelles brochures

Collection « Liens sociaux », 24 p.

Les jardins collectifs se multiplient en Wallonie mais aussi à Bruxelles (où il faut rappeler que le jardin potager ouvrier est une tradition toujours vivante, comme dans bien d'autres villes). On les appelle aussi jardins solidaires. En effet, le but n'est pas uniquement de disposer d'une nourriture saine et bon marché, ni même d'apprendre ou de réapprendre des gestes qui faisaient partie du quotidien de nos grands-parents : il s'agit aussi de créer ou de soutenir du lien social par des actions collectives. Certains de ces jardins s'adressent d'ailleurs plus particulièrement aux personnes marginalisées par la perte de leur emploi, par leur statut juridique fragile ou, tout simplement, par la solitude.

Collection « Exclusion, inclusion », 20 p.

Il fut un temps, pas si lointain, où les « bons gros », les « bonnes grosses » étaient appréciés. Et, dans les années 1980 encore, des films comme Grosso modo montraient à quel point l'obésité pouvait représenter une souffrance, moins par elle-même qu'en raison du regard des autres et d'un environnement qui faisait de moins en moins place aux gros. Aujourd'hui l'obésité est présentée comme une maladie et/ou un facteur de maladies graves et fréquentes. Mais le discours de l'épidémiologie ne doit pas faire taire la parole des personnes obèses, réduisant la problématique à une affaire de norme et, par là, d'exclusion.

Ces brochures sont des outils d'éducation permanente. Elles apportent certes de l'information mais visent surtout à provoquer réflexion et débat.
Allez sur www.questionsante.be/outils.html pour visionner deux autres outils récents en format « flash » : *Chirurgie esthétique et tourisme* et *Consommation et qualité de vie*.

La diversité contre l'égalité
Walter Benn Michaels
Paris, Raisons d'agir, 2009

Professeur de littérature à l'Université de l'Illinois, à Chicago, W. B. Michaels nous donne ici un petit livre (150 p.) très stimulant et dont on doit sans doute la traduction française au débat actuel[1] qui, outre-Quiévrain, fait valser des concepts comme « diversité » ou « identité nationale ». Chez nous, l'identité nationale est mise à mal par des décennies de conflits communautaires, tandis qu'en France le spectre du « communautarisme » a une tout autre résonance. Mais si vous remplacez « diversité » par « multiculturel » et que vous ajoutez « discrimination positive », vous voyez qu'en Belgique non plus on n'est pas loin de ce débat, même si les termes employés peuvent différer.

La thèse de l'auteur est résumée en trois phrases dans une interview sur marianne2.fr : « Au cours des 30 dernières années, les pays comme la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada sont devenus de plus en plus inégalitaires, économiquement parlant. Et plus ils sont devenus inégalitaires, plus ils se sont attachés à la diversité. C'est comme si tout le monde avait senti que le fossé grandissant entre les riches et les pauvres était acceptable du moment qu'une partie des riches sont issus des minorités. » Plus largement, la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le sexisme (et là, il ne s'agit même plus d'une minorité, les femmes constituant plus de 50% de la population) serait venue occulter et remplacer la lutte pour la réduction des inégalités socio-économiques.

1. L'édition originale remonte à 2006.

Le système capitaliste n'a pas besoin de la discrimination, poursuit l'auteur, il serait bien aise, au contraire, de pouvoir se dire égalitaire en pointant de confortables pourcentages de personnes « issues de l'immigration », d'homosexuels et de femmes parmi les élites politiques, économiques, universitaires et autres. Mais ce n'est que rideau de fumée : « Si vous prenez les 10% des gens les plus riches (ceux qui ont en fait tiré le plus de bénéfices de l'explosion néolibérale des inégalités) et que vous vous assurez qu'une proportion correcte d'entre eux sont noirs, musulmans, femmes ou gays, vous n'avez pas généré plus d'égalité sociale. Vous avez juste créé une société dans laquelle ceux qui tirent avantage des inégalités ne sont pas tous de la même couleur ou du même sexe. »

Michaels déplore que l'antiracisme, naguère allié aux luttes sociales, ait été « retourné » par le système capitaliste à partir des années Reagan-Thatcher, citant le patron de Pepsi : « La diversité permet à notre entreprise d'enrichir les actionnaires ». Il va plus loin encore en déboulonnant la nouvelle idole internationale : « Du point de vue de la justice économique, Obama, c'est juste un Sarkozy noir. Bien sûr, ce n'est pas un problème pour Sarkozy, mais c'est un problème pour tous les gens qui se disent de gauche, qui aiment Obama et pensent que l'engagement dans la diversité dont il est le produit va également produire une société plus égalitaire. » Pourtant, depuis[2], Obama s'est battu pour – enfin – faire passer une loi assurant l'accès de tous aux soins de santé…

Un bouquin étayé, écrit avec l'ironie et le sens de la formule que l'on a vus, souvent convaincant même s'il a aussi un côté trop systématique (genre « ma thèse a réponse à tout »). En plus, c'est donné (7 €) : ne vous en privez pas.

2. L'interview date de février dernier.

Comment priver un enfant de son père
Marcello Sereno
Paris/Liège, Jeunesse et droit, 2009

Délicat d'écrire sur un livre où un père, sanctionné par la justice pour relations incestueuses avec sa fille, prend la parole, se défend des accusations portées contre lui et accuse même la justice de « dysfonctionnements ordinaires » (c'est le sous-titre). On sait que la reconnaissance – nécessaire – des maltraitances et des abus sexuels contre les enfants, dans les années 1990, a pu avoir ensuite pour effet d'encourager certains parents mais aussi certains enfants, de bonne ou de mauvaise foi, à utiliser ces arguments pour régler des comptes, notamment dans le cas d'un divorce ou d'une séparation. Réglements de comptes où c'est souvent le père qui est en point de mire. On sait aussi que, surtout depuis 1996, en Belgique, il n'est pas bon de chercher la nuance, d'émettre un doute, de formuler une réserve dans ce genre d'affaire : le coupable est tout désigné, et qui prendrait, sinon sa défense, du moins quelque précaution, serait vite soupçonné de complicité voire de louches tendances…

François Ost, juriste et philosophe, qui préface magnifiquement l'ouvrage, nous incite à passer outre. Ayant lu le livre d'une traite, en un week-end, il en montre les multiples dimensions pour l'auteur. D'abord la nécessité d'écrire « parce que le dernier mot n'est jamais dit » et « pour troquer la confusion des sentiments contre la clarté de l'analyse ». Car le livre n'est pas un plaidoyer échevelé mais une analyse minutieuse basée sur des faits. L'écriture permet aussi de poursuivre avec la petite Sophie (c'est un pseudonyme) le dialogue qu'interdit désormais la séparation judiciaire. Mais, au-delà, l'auteur veut témoigner : « Vous écrivez pour ces pères, nombreux, entraînés comme vous dans le tourbillon diabolique du déchirement du couple, des vrais-faux discours des enfants, de la ronde des expertises et des interrogatoires – cette série infinie de banalités tragiques. »

Ce témoignage, le préfacier voudrait le voir figurer au programme des cours de criminologie, de psychologie et de droit, tant il dépasse le cas particulier et décèle les dysfonctionnements ordinaires de la justice. Ceux-ci, en se renforçant les uns les autres, débouchent sur un auto-conditionnement de l'appareil judiciaire : enquête et instruction majoritairement unilatérales (comme dans l'affaire d'Outreau, on va forcément trouver ce que l'on voulait trouver) ; confusion des rôles lorsque le psychologue ou le psychiatre se mue en juge (et en partie, ici, l'expert devenant même le psychothérapeute de l'enfant !) ; « tendance à la compilation » des experts, qui les amène à se recopier les uns les autres ; présomption de culpabilité jusque dans certaines équipes reconnues par les pouvoirs publics : « dès que l'enfant a parlé, qu'un intervenant embraye et que la grande machine sociale compassionnelle (et aussi secrètement vengeresse) s'est mise en route, il reste peu de choses de la capacité de douter », résume François Ost.

Conscient que son propos risque de passer pour un plaidoyer *pro domo*, Marcello Sereno (c'est un autre pseudonyme) s'appuie sur la lecture critique qu'ont faite de son dossier deux spécialistes, Yves-Hiram Haesevoets et le Dr Paul-Henri Mambourg, et sur les travaux de l'historien Carlo Ginsburg, qui s'est inspiré des affaires de sorcellerie à la fin du Moyen âge pour étudier le procès d'un militant de *Lotta continua* : là aussi, « il fallait » que le coupable désigné voie sa culpabilité confirmée malgré les contradictions du dossier…

Les contrats de quartier... 16 ans après

Des bâtiments rénovés, des façades repeintes, des voiries refaites, des espaces publics réaménagés, de nouveaux équipements de proximité sont autant de témoins silencieux des changements que connaît la Région de Bruxelles-Capitale depuis une quinzaine d'années. Ces modifications sont peut-être plus perceptibles dans les quartiers centraux dont l'environnement s'était fortement dégradé dans la deuxième moitié du siècle dernier. Les transformations intervenues dans ces quartiers sont en grande partie dues à la politique de revitalisation des quartiers en difficulté menée par la Région depuis 1993. Plus particulièrement, aux « Contrats de quartier » qui en constituent l'un des dispositifs majeurs. Si plusieurs de ces programmes quadri-annuels ont déjà été présentés ou évoqués dans ces pages [1], cette fois nous nous sommes intéressés à l'ensemble du dispositif au moment où la Région fêtait ses 20 ans et procédait à un bilan de ses différentes actions. Conçus pour agir sur l'ensemble des facteurs qui placent un quartier en situation d'exclusion, les Contrats de quartier sont-ils en passe de réussir le pari que s'est fixé la Région de revitaliser ses quartiers les plus dégradés ?

© Marie-Françoise Plissart

Il faut remonter en 1989, époque où la Région de Bruxelles-Capitale acquiert son autonomie, pour comprendre le contexte dans lequel les Contrats de quartier vont naître quelques années plus tard…

A la fin des années 1980, à l'image d'autres grandes agglomérations, Bruxelles est une ville de quartiers qui se caractérise cependant par une nette différenciation spatiale entre les quartiers pauvres, les quartiers mixtes et les quartiers aisés. Et, spécificité bruxelloise, les quartiers pauvres sont principalement situés dans le centre ville avec une concentration de logements vétustes, souvent en mauvais état, et principalement investis par une population en grande partie immigrée et peu qualifiée. Des logements de bien meilleure qualité et des populations un peu plus aisées étant plus nombreux dans les deux autres types de quartiers.

La ségrégation spatiale selon le statut socio-économique de la ville s'explique essentiellement par un exode de la bourgeoisie du centre-ville vers des quartiers de la périphérie entamée dès le 19ème siècle et le déclin industriel de Bruxelles qui s'accélère à la fin des années 1960, avec le départ et/ou la fermeture des manufactures situées le long du canal. Le déménagement des uns et la désindustrialisation du centre

1. Voir les Contrats de quartier Van Arteveld/Notre-Dame au Rouge (Bruxelles Santé n° 35), Escaut-Meuse (Bruxelles santé n° 37) et Heyvaert (Bruxelles Santé n° 45).

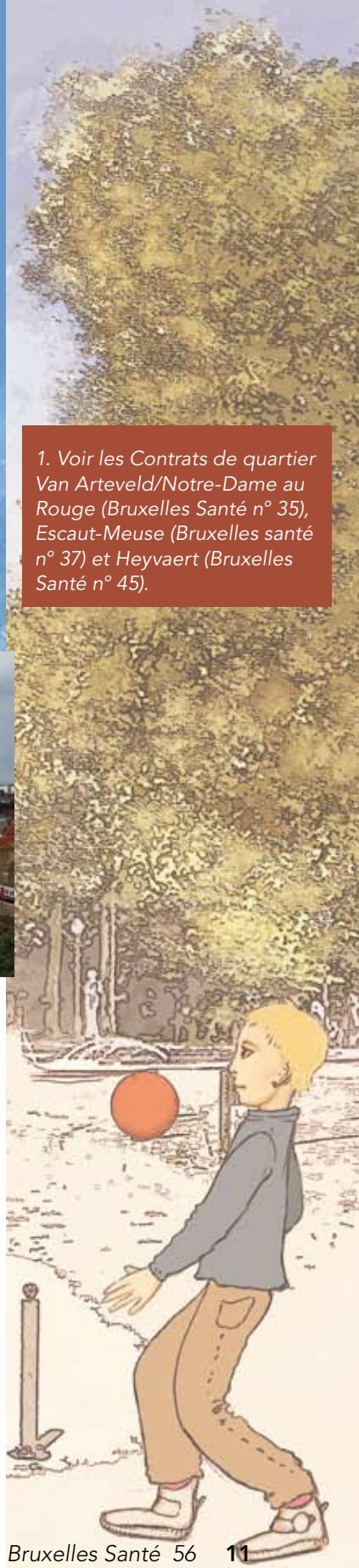

de la ville entraînent l'appauvrissement de quartiers entiers, principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles et des communes d'Anderlecht, de Molenbeek-Saint-Jean, de Saint-Gilles, de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek. Les entrepôts vides, les friches et les chancres se multiplient, les propriétaires se voient contraints de louer leurs biens aux familles immigrées à faibles revenus et n'entretiennent plus leur patrimoine…

Les premiers efforts des autorités bruxelloises pour contrer le déclin amorcé dans ces quartiers émergent timidement dans les années 1970. A cet égard, il faut citer l'influence des divers mouvements de contestation de cette époque dont les révendications, et surtout l'approche, se révèleront déterminantes pour les interventions publiques à venir. Comme l'indique Françoise Noël (METICES–ULB) qui a retracé l'évolution de la politique de revitalisation dans un ouvrage bilan et prospectif commandité par la Région[2], contribution sur laquelle nous nous sommes largement appuyés pour rédiger ce dossier :

« Nés en réaction à la politique d'aménagement de l'Etat qui a prévalu tout au long de la période des Golden sixties, ces mouvements dénoncent le fonctionnalisme, l'urbanisme à l'américaine, les interventions brutales des opérations menées au bulldozer dans l'espace physique et social de la ville et la suprématie des grands intérêts économiques au sein de la politique d'aménagement. Ils plaident, non seulement, pour un aménagement urbain à taille humaine et plus respectueux du tissu urbain existant mais aussi pour plus de démocratie dans les processus de décision des aménagements urbains. Au-delà de ces révendications, revient en force l'idée que la ville n'est pas seulement un espace matériel devant faire l'objet d'aménagements physiques, mais qu'elle est aussi affaire d'images et de représentation; la dimension patrimoniale et culturelle y est importante. Cette dimension sémantique va caractériser les premières conceptions des actions de réhabilitation en quartiers anciens, qui privilégient la rénovation légère (…) Cette demande de la société civile en faveur de la réhabilitation va être largement relayée dans les années septante par l'Agglomération de Bruxelles (1972-1988), seul organe alors véritablement représentatif des Bruxellois (…) En réaction au modèle de développement urbain qualifié de bruxellisation, la politique de réhabilitation se présente donc d'abord comme une politique de protection de l'existant pour faire face aux ravages causés par l'urbanisme dans la partie centrale de la ville, urbanisme soutenu par une politique très ouverte à la promotion d'immeubles de bureaux et aux aménagements routiers dont le principal instigateur est l'Etat national (…) La requalification des quartiers anciens devient donc une priorité régionale. C'est dans ce contexte que se concrétise, à la fin des années 1970, la politique bruxelloise de rénovation, principalement au travers des opérations de rénovation d'îlots (1977) et d'immeubles (1980). »

De la politique de rénovation d'îlots à la politique de revitalisation des quartiers

A la fin de la décennie 80, le bilan de la « politique de rénovation d'îlots et d'immeubles isolés » se révèle peu concluant : une bonne partie de ces opérations sont toujours en cours, les rénovations, dispersées, restent peu visibles et n'ont pas entraîné une amélioration de l'environnement comme escompté. Par exemple, des 20.000 logements qui devaient être produits et/ou rénovés sur 20 ans, seuls 2700 auront finalement été produits à la moitié du parcours. Les interventions des partenaires publics et privés sont en deçà des attentes : celles des communes - les principaux acteurs de la mise en œuvre du dispositif qui toutefois, dès le départ, s'étaient montrés peu convaincus de sa pertinence -, n'ont eu qu'un faible impact en matière de revalorisation générale

2. Françoise Noël, « La politique de revitalisation des quartiers : à la croisée de l'action urbanistique et sociale », in Bruxelles [dans] 20 ans, Agence de Développement Territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale (ADT), 2009, pp. 213-233.

des quartiers dégradés; celles des propriétaires bailleurs ont tout simplement été insignifiantes car peu d'entre eux ont entrepris des opérations de rénovation. Les grands perdants du dispositif sont les espaces publics qui sont restés en l'état et les nouveaux équipements où rien n'a été créé...

Peu de temps après avoir obtenu son autonomie (1989), la Région va se fixer de nouveaux objectifs et imaginer un nouvel outil dédié aux quartiers en difficulté. Patrick Crahay, directeur de la Rénovation urbaine et responsable des Contrats de quartier au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale : « L'idée qui va guider l'action de la Région est de re-concentrer les moyens et d'éviter de les disperser sur diverses opérations dans des zones qui sont moins prioritaires, il faut faire des choix. Les moyens financiers doivent être mobilisés et destinés prioritairement vers les zones en difficulté. Un espace dans lequel les interventions doivent avoir lieu va être défini par le Plan Régional de Développement (PRD)[3]. En gros, il couvre les quartiers désignés sous l'appellation de "croissant pauvre". Bien que ce soit toujours la même zone qui est privilégiée, cet espace portera néanmoins des noms différents dans le temps : ZPR (Zone à Protéger et à Rénover), PDRL (Périmètre de Développement Renforcé du Logement), EDRLR (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation). Prochainement, ce sera ZRU, pour Zone de Revitalisation Urbaine. »

La politique de « rénovation des quartiers anciens » va donc être abandonnée au profit de celle de « revitalisation des quartiers » dont les objectifs vont être plus élargis. Françoise Noël : « Désormais l'approche sera plus globale et devra intégrer des initiatives multiples, recomposées au niveau local, susceptibles d'agir sur l'ensemble des facteurs qui placent un quartier en situation d'exclusion. » Une des priorités sera de mettre l'accent sur la mise en place des programmes de lutte contre l'exclusion et des actions au niveau local. Deux autres éléments, quoique étroitement liés, vont guider l'action régionale : l'état de ses finances et l'attractivité urbaine. Concrètement, comment faire pour que les quartiers de la ville, et a fortiori les quartiers centraux, soient de nouveau suffisamment attractifs pour de « nouveaux » habitants ? L'exode des populations aisées aura effectivement eu de lourdes répercussions sur les rentrées financières régionales. Outre la préoccupation pour son autonomie financière, il s'agit aussi de donner une identité forte à Bruxelles, capitale du pays, et de l'Europe. Pour les responsables bruxellois, il faut dès lors s'atteler à éliminer tous les facteurs qui favorisent la dualisation de la ville.

© Pauline Beugnies

L'Ordonnance organique du 7 octobre 1993 va définir le cadre dans lequel les Contrats de quartier vont devoir fonctionner. Ils seront menés dans l'EDRLR et vont opérer selon trois axes : la construction ou la rénovation de logements, la requalification des espaces publics, y compris des intérieurs d'îlots, et des actions visant la cohésion sociale (voir encadré). Côté pratique, la réalisation d'un Contrat est étalée sur 4 ans, avec 2 années supplémentaires pour finaliser les travaux. Contrairement à la politique menée précédemment, les opérations de revitalisation devront intervenir sur des périmètres qui sont à l'échelle de quelques îlots, et en un

3. Le PRD est un document qui retranscrit le « Projet de Ville » de la Région et qui reprend les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du développement économique, social, culturel, environnemental et de déplacement.

temps limité. Le but recherché ? Créer un impact positif sur les quartiers. Une première série de 6 programmes est lancée en 1994, une deuxième en 1997, puis une troisième en 1999. Cette année va marquer un tournant puisque, dorénavant, une nouvelle série sera lancée chaque année.

Parallèlement aux Contrats de quartier, vont être développés, à partir de 1998, les « Quartiers d'Initiative », des programmes moins lourds, et qui doivent être réalisés dans des délais plus courts (2 ans). Créés suite aux mouvements de révolte des jeunes dans le quartier de Cureghem à Anderlecht, ils doivent permettre d'intervenir plus rapidement pour améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale dans les quartiers dégradés. Leur particularité, cependant, sera d'associer les habitants dès le début du processus de manière à être au plus près de leurs demandes. Dans ces programmes qualifiés « d'urgence », la participation des habitants est plus importante que dans les Contrats où la même possibilité existe.

Regard rétrospectif sur les Contrats de quartier

Depuis leur lancement en 1994, 12 séries de Contrats de quartiers se sont succédé dans l'EDRLR, les 13e (2009-2013) et 14e (2010-2014) étant à l'étude. Si dans la 1ère série (1994-1998), 6 contrats ont été mis en chantier, ce chiffre a été ramené à 4 pour les suivantes[4]. Cette évolution s'explique par la volonté régionale de concentrer les moyens financiers afin de maximiser les résultats sur les territoires définis.

Entre 1994 et 2008, 52 Contrats ont progressivement couvert l'ensemble de l'EDRLR, dont un peu moins de la moitié sont encore en cours de réalisation. Une grande partie d'entre eux ont été lancés dans les communes désignées précédemment. Le coût total des opérations s'élève à 541 millions d'euros qui auront été mobilisés par la Région, les communes et l'Etat fédéral[5].

4.Excepté pour les séries 4 (2000 -2004) et 5 (2001-2005) où ce sont 5 contrats de quartiers qui ont été lancés.

5. Montants auxquels il faut ajouter les aides du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), aides destinées à réduire les écarts de développement et de niveau de vie entre les diverses régions d'Europe ainsi qu'à la reconversion économique et sociale des régions en difficulté. Le FEDER finance dans ce cadre les programmes « Objectif 2 » et « URBAN ».

Les opérations de revitalisation sont déclinées en cinq volets d'actions :

- Le volet 1 regroupe des opérations de réhabilitation, de construction ou de reconstruction sur des immeubles appartenant à la commune (ou au CPAS) ou qu'elle acquiert à cette fin ; il vise à augmenter le parc communal locatif de logements en faveur des ménages aux revenus modestes.
- Le volet 2 comporte des réalisations menées en partenariat entre la commune et des investisseurs privés afin de produire des logements conventionnés destinés aux couches moyennes. La commune acquiert des terrains, des immeubles en ruine ou des friches, et cède les terrains viabilisés (par revente ou prise de droit d'emphytéose) à l'investisseur privé qui construira les logements.
- Le volet 3 concerne la prise en emphytéose par la commune d'une partie des logements construits par un investisseur privé (75% maximum) dans le cadre d'un contrat-programme, les logements pris en location par la commune sont assimilés à du logement social.
- Le volet 4 est consacré à la requalification de l'espace public défini au sens large : voiries, places, parcs, réseaux d'égouts, éclairage, verdurisation d'îlots, fresques murales, etc.; l'objectif étant d'améliorer globalement l'image du quartier et d'en accroître l'attrait.
- Le volet 5 concerne toutes les actions sociales susceptibles de favoriser l'insertion et la cohésion sociale, la participation de la population du quartier concerné ainsi que des actions contribuant à la formation, la mise à l'emploi et la réinsertion sur le marché du travail. Elles se mènent en partenariat, principalement avec le tissu associatif local. Ce volet comporte, depuis 2001, un sous-volet destiné à la création d'infrastructures et d'équipements de proximité.

Extrait du « Rapport annuel 2008 » de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement -Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2009, p. 96.

Actuellement, un peu plus de 60 millions d'euros sont mobilisés annuellement pour chaque série : 44 millions sont accordés par la Région, 11 millions proviennent de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région (Beliris) et au minimum 4,4 millions doivent être apportés par les 4 communes bénéficiaires (10% de l'enveloppe). Patrick Crahay : « La part régionale dans le financement est prépondérante. Au départ, elle était plus faible, c'est-à-dire 70%; actuellement, elle est passée à 90%. Dans certaines réformes qui sont envisagées, le taux serait porté à maximum à 95% du coût total à charge de la commune et de la Région. » Excepté pour la Ville de Bruxelles qui a investi un peu plus, en moyenne 50%, la contribution des autres communes est restée relativement stable, c'est-à-dire proche des 10% exigés. Les montants engagés, observe-t-on du côté de la Région, dénotent l'importance que revêt pour elle la politique de revitalisation des quartiers en difficulté.

Qu'y a-t-il derrière ces chiffres ? Françoise Noël[2]: « La répartition proportionnelle des investissements engagés montre, que sur l'ensemble de la période, 46,2% des moyens ont été affectés au volet 1 - 3,7% au volet 2 - 2,6% au volet 3 - 18,7% au volet 4 - 10,8% au volet 5-Infrastructures et 17,8% au volet 5-Socio-économique. La part des différents volets est restée relativement stable au cours des séries 1999-2006; c'est le volet socio-économique qui a connu le plus de variations. Au plan des réalisations immobilières, environ 1000 logements communaux ont été ou seront produits dans le cadre des séries 1994 à 2006, soit une moyenne de 30 logements par Contrat de quartier. Cette moyenne tend à diminuer (…) Les opérations engagées dans le cadre du volet 1 sont les plus nombreuses (rénovation du patrimoine communal), celles du volet 3 plus rares. Selon une estimation de l'administration régionale, englobant les séries 1993 à 2007, la part du volet 1 représenterait 82% des logements produits, celle du volet 2, 12% et celle du volet 3, 6%. L'intérêt du secteur privé est faible : peu de logements conventionnés ont été produits (volet 2) et peu d'entre eux sont programmés depuis 2002; quant au volet 3, il est très faiblement utilisé au point qu'aucun logement n'a été programmé dans les séries 2004 et 2005 (…) Sur le plan immobilier, la performance communale est donc assez similaire des anciennes opérations de rénovation d'îlots.[6]»

Ce constat aura poussé la Région à injecter des moyens supplémentaires pour le volet 1 en vue d'accélérer la production de logements publics. Cependant, comme l'indique Françoise Noël, « ce renforcement risque toutefois d'être difficile à rencontrer dans la mesure où les communes ont progressivement épuisé leur stock de logements disponibles et qu'elles devront de plus en plus avoir recours à l'acquisition d'immeubles ou à l'expropriation. » Quant au bilan des primes de rénovations accordées dans les périmètres des Contrats – opérations reprises comme aides aux particuliers -, il est tout aussi mitigé : peu d'habitants de ces quartiers y auront recouru, la plupart d'entre eux étant… locataires. La majorité des bénéficiaires auront surtout été des propriétaires qui occupaient leur bien. Finalement, la rénovation d'habitats et l'embellissement des façades n'auront concerné que quelques quartiers.

Comme autres réalisations - et sur lesquelles nous ne nous attarderons pas[7] -, il faut souligner les efforts entrepris pour la requalification de l'espace public avec le

6. Et ce, malgré les 1300 logements produits dans les mêmes périmètres par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) entre 1993 et 2007.

7. Voir « Bruxelles change… ! 10 ans de politique de la ville en Région de Bruxelles-Capitale » in Les Cahiers du SRDU n° 4, novembre 2007.

L'espace Kessels - Schaerbeek ▼

© Région de Bruxelles-Capitale

réaménagement des voiries et trottoirs, la création et le réaménagement des espaces verts et récréatifs publics. Ou encore la production d'équipements de proximité comme les maisons de quartier, les maisons de l'emploi, les centres de formation professionnelle, les centres de jeunes, les structures d'accueil de la petite enfance, les infrastructures sportives, les espaces culturels et artistiques (volet 5).

La prise en compte d'autres acteurs

Le nouveau millénaire va marquer un tournant dans l'approche régionale des Contrats de quartier qui vont bénéficier des acquis des programmes « Quartiers d'Initiative ». Patrick Crahay : « Ces programmes ont été confiés à l'Administration sans qu'il existe une base réglementaire. Nous avons tenté une série d'expériences à partir du cadre général qui nous avait été fixé. Nous avons expérimentés ces programmes pendant 4 ans, bien qu'ils n'aient pas été prévus pour durer aussi longtemps. En 2000, les aspects positifs tirés de ces expériences ont été transposés dans la réglementation des Contrats. Globalement, il s'agissait d'amener un plus grand nombre de partenaires que les communes et d'accepter que leurs projets soient financés par la Région. Désormais, nous pouvons directement nous adresser à eux. Évidemment, toujours dans le cadre d'un programme qui aura été approuvé dans un premier temps par la commune, puis soumis à la Région dans un second temps. Un lien plus direct avec les autres acteurs peut ainsi être établi, sans passer exclusivement par les communes… La démarche est plus dynamique. »

C'est aussi à la même époque que va être développé l'aspect « participation de la population ». Patrick Crahay : « Nous allons amener les participants aux Commissions Locales de Développement Intégré (CLDI) - les organes de concertation mis sur pied au niveau local -, à collaborer à l'élaboration des programmes, à remettre leurs avis sur la manière dont les Contrats sont établis au départ. C'est à ce moment-là que les enjeux sont mesurés et que les participants peuvent réellement arriver à influer sur la manière dont les programmes vont pouvoir être mis en œuvre. Il ne s'agit plus uniquement, comme cela avait été imaginé au début, de les solliciter pour qu'ils se prononcent sur l'exécution des programmes… Voilà pourquoi la notion d'Assemblée générale a également été introduite, pour que l'information puisse être largement diffusée auprès des populations. »[8] L'objectif poursuivi est double : les aider à s'investir dans l'amélioration du cadre de vie collectif et être au plus près de leurs demandes pour tenter de résoudre les problèmes de la vie quotidienne. Dans ce cadre, quelque 350 projets ont vu le jour[2] et touchent à des domaines aussi variés que l'insertion socio-professionnelle, l'information sur les primes à la rénovation, des actions d'éducation à la propreté ou à la santé, etc. Toutefois, une grande partie d'entre eux ont été initiés dans la première catégorie. Il faut aussi noter que la création d'un certain nombre d'équipements collectifs de proximité résulte de demandes d'habitants.

8. Une CLDI est composée pour moitié de représentants des pouvoirs publics communaux, régionaux et communautaires, et pour moitié de représentants des habitants du quartier et du monde associatif, scolaire et académique, désignés directement par l'Assemblée générale de quartier.

© Marie-Françoise Plissart

Rue des Quatre-Vents
Molenbeek

En termes d'impacts dans l'EDRLR

Les effets combinés des Contrats et des autres dispositifs de la politique régionale de revitalisation urbaine - qui n'ont pas été abordés dans ce dossier mais qui leur sont complémentaires -, ont contribué à changer la physionomie de la Capitale, notamment celle de ses quartiers fragilisés. Les différents types d'intervention ont permis de gommer progressivement l'image de quartiers dégradés peu investis par les pouvoirs publics de longues années durant. Bruxelles a, par conséquent, commencé à retrouver une qualité qu'elle semblait avoir perdu…

Au niveau des logements, si l'on se réfère aux recensements effectués en 1991 puis en 2001, on observe une amélioration générale : « Les situations les plus critiques sont moins concentrées spatialement; le nombre de logements sans confort était plus élevé dans l'EDRLR en 1991; la proportion de logements avec confort a globalement augmenté de 15% entre 1991 et 2001, avec une augmentation supérieure à 15% pour les secteurs statistiques, des communes d'Anderlecht, de Forest, d'Ixelles, de Molenbeek et Saint-Gilles, y compris dans l'EDRLR; la taille des logements a également augmenté : le nombre de petits logements (de 1 à 54 m²) ayant baissé au profit d'un nombre plus important de logements de taille moyenne (de 55 à 104 m²), avec une concentration de 3,7% de ces dernières dans l'EDRLR. »[7]

Autre point qui mérite d'être souligné : les efforts consentis sur le plan architectural et qui ont contribué à revaloriser l'image de la ville. Dans le cadre des Contrats, une collaboration étroite avec différents bureaux d'architectes bruxellois a permis de produire des initiatives assez novatrices sur le plan architectural. C'est le cas sur certaines parcelles d'angle très étroites qui n'intéressaient que très peu les promoteurs privés. Comme une de celles qui se trouvent à l'angle formé par l'avenue de Reine et la rue des Palais, place Liedts, à Schaerbeek (57 m² au sol)[9]. La parcelle loge aujourd'hui un bâtiment de 3 étages habillé en acier prépatiné rouge destiné au logement, avec un commerce au rez-de-chaussée. Si la construction, qui a une forte visibilité, a changé l'image du quartier, il n'en reste pas moins que son aspect, un peu étrange, est celui qui a suscité le plus de réactions à l'intérieur de nos frontières… Alors, que « l'œuvre » qui traduit certainement une grande audace de la part du bureau d'architectes – avec la caution des autorités communales toutefois - est saluée à l'étranger !

9. Cohen M., Plissart M.F., A Bruxelles, près de chez nous – L'architecture dans les contrats de quartier, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement - Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2007, p.158.

Le corollaire des interventions physiques a mis à jour dans l'EDRLR un phénomène également observé dans d'autres quartiers « pauvres » de la Capitale, à savoir la gentrification. Cependant, comme cela a été souligné dans notre précédent dossier, la gentrification que l'on observe à Bruxelles doit quelque peu être nuancée. Mathieu Van Criekingen, qui l'a bien étudiée, parle plutôt de signes de réinvestissement qui sont clairement perceptibles. Car, indique-t-il, « si retour en ville il y a, ce n'est donc pas (encore) que la figure du loft post-moderne au centre ville ait unilatéralement détrôné la figure de la villa dans un quartier verdoyant hors du centre comme aboutissement "idéal" des parcours résidentiels. Plutôt, les quartiers populaires du centre de la ville semblent aujourd'hui "redécouverts" par différents types de protagonistes partageant certaines caractéristiques d'aisance sociale… »[10]

10. Voir « La santé en ville sous l'œil du géographe » in Bruxelles Santé N° 55.

Un des nouveaux lofts - Ville de Bruxelles ▼

© Marie-Françoise Plissart

Il n'en reste pas moins que l'arrivée de ces nouveaux habitants et le départ des familles à faibles revenus vers d'autres quartiers, voire d'autres régions, est dénoncée par certaines voix qui critiquent l'action publique : la Région ne serait-elle pas en train d'atteindre un objectif qu'elle s'était pertinemment fixé dès le départ ? Du côté des responsables bruxellois, on parle d'un effet qui est induit et non d'un objectif en soi, la politique régionale de création de logements ayant justement pour but de limiter les effets négatifs de la réhabilitation urbaine. Patrick Crahay : « Les logements que nous produisons sont attribués à des personnes qui ont des ressources équivalentes à celles des personnes qui peuvent accéder au logement social. Les locataires ont de faibles revenus, avec des loyers qui sont calculés en fonction de l'investissement, mais qui restent également à la hauteur de ce que pourrait payer les personnes qui n'ont pas de revenus élevés. Nous contribuons par ce biais à produire du logement sous gestion publique à destination de ce public. »

Au-delà, il est également admis que les logements produits restent insuffisants par rapport au besoin des plus démunis au sein de la Région.

Des contrats et des hommes…

Quel impact la politique de revitalisation urbaine a-t-il eu sur la situation des habitants de l'EDRLR ? Pour Françoise Noël, il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où cette politique relève aussi de déterminants socio-économiques dont la maîtrise échappe en partie à la politique de la ville. « En tentant d'intervenir à la fois sur le cadre urbain et sur le social, la politique de revitalisation des quartiers contribue plus à rendre les symptômes urbains de la marginalisation sociale moins visibles qu'à agir sur les causes structurelles de celles-ci. » L'amélioration urbanistique des quartiers centraux ne peut, en effet, pas cacher que ces mêmes quartiers restent confrontés à toutes

sortes de difficultés : taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes; taux de décrochages scolaires importants; inégalités de santé plus accentuées; etc. À la Région, on reste conscient que les efforts entrepris restent insuffisants pour résoudre, par exemple, tous les problèmes au niveau de la formation et de l'emploi.

« Un renforcement de la synergie entre les différents acteurs régionaux et locaux de l'insertion socio-professionnelle, indique Patrick Crahay dans *Bruxelles [dans] 20 ans*, est indispensable pour améliorer l'efficacité d'un dispositif qui mobilise des fonds importants tout en gardant sa pertinence pour la conduite de projets de cohésion sociale au niveau local. C'est l'équilibre entre la recherche de solutions à ces préoccupations vitales (logement et emploi) pour les plus démunis et les objectifs de requalification du bâti ou du cadre de vie au profit de tous qui est au centre des enjeux de revitalisation urbaine ».

Dans la prochaine Ordonnance organique, l'accent sera notamment porté sur la formation et l'insertion socio-professionnelle. Dans cette perspective, le volet 5 ne concernerait plus que l'ensemble des actions immobilières autres que le logement visant à favoriser la revitalisation sociale et économique, et un nouveau volet 6 regrouperait toutes les autres. Les autres modifications devraient concerner : la terminologie puisqu'il faudra dorénavant parler d'« Ordonnance organique de revitalisation urbaine »; la redéfinition de l'EDRLR en ZRU; la mise en place d'un dispositif d'observation des quartiers; le renforcement de certaines dispositions relatives à la transparence du processus de désignation par le Gouvernement des quartiers pouvant bénéficier de subventions; le développement durable comme objectif de la revitalisation urbaine; la poursuite et le renforcement de la revitalisation des quartiers commerçants dans les mêmes périmètres en permettant le subventionnement d'opérations de revitalisation; etc.

Les signes perceptibles en termes d'attractivité urbaine et d'amélioration du cadre de vie doivent certainement conforter la Région dans la poursuite et la concrétisation de l'objectif qu'elle s'est assignée... Mais cette volonté et les moyens qui ont été mobilisés devraient aussi pouvoir se retrouver dans les politiques menées pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté *au niveau humain*, particulièrement dans les quartiers fragilisés du futur ZRU. Car il ne suffit pas de donner de « beaux quartiers » aux familles qui sont toujours largement précarisées, en espérant que leurs difficultés s'en trouveront ainsi résolues. Comme le dit l'adage populaire « Apprends à un homme à pêcher… ». Des initiatives publiques plus volontaristes mériteraient probablement de voir le jour dans ces quartiers où les très nombreux jeunes sont attente de quelque chose qu'ils ne savent pas toujours, eux-mêmes, nommer. Ce quelque chose, c'est tout simplement, un avenir meilleur : cela s'apprend et se construit. Et pour atteindre cet objectif, qui d'autres si ce ne sont les pouvoirs publics pour impulser le mouvement ? Ces citoyens-là sont aussi ceux entre les mains desquelles repose l'avenir de la Région.

Dossier réuni par
Anoutche Lualaba Lekede

© Marie-Françoise Plissart

Un immeuble rénové avec des éléments naturels - Place Bara, avenue Clémenceau

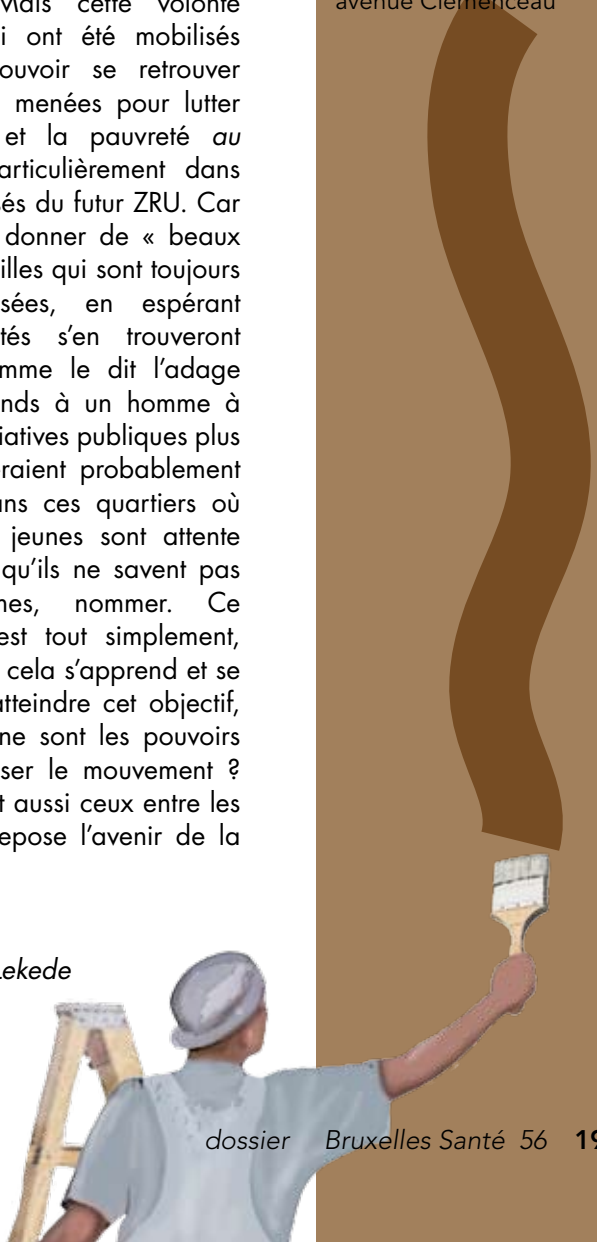

écho du clps

Faites la fête, pas la tête

Cinq asbl dont le CLPS de Bruxelles investissent les mêmes locaux

**On se l'était promis, juré : oui on fera la fête.
Ensemble et avec d'autres.
La dernière caisse posée, le dernier clou enfoncé,
cette fois-ci on marquera le coup.
ON ? Modus Vivendi, le CLPS de Bruxelles, Eurotox, la Plate-Forme Prévention Sida et le Centre de Documentation Santé de Bruxelles.
Cela fera bientôt plus de 12 ans qu'on bosse ensemble, qu'on se croise sans toise ni noise. Y a pas de recette juste un process...
Voici toutefois un petit parcours fléché d'une fête concertée.
Suivez le guide, c'est par ici...**

Règle de base approuvée, labellisée par le CLPS : pour éviter les couacs, rien de tel que l'organisation. Un peu de méthode. Donc, premier objectif opérationnel pour ficeler l'ensemble, désigner deux délégués d'assoc. Objectif sous-opérationnel de l'objectif principal opérationnel : chacun de ces représentants fait retour dans son équipe ; on en découd, on rectifie le coup, ensuite on revient sur le pont… Veillez surtout à ne pas danser tous en rond.

En clair, on a nos envies et puis des idées et des désirs. On veut du collectif, que les gens s'amusent. Alors, faut de la musique, faire des playlists, trouver des DJ's… Faut faire une fresque commune où chaque invité laissera une « trace ». Alors dénicher un peintre déco pour encadrer... Faut parler de notre travail mais autrement… Alors projeter des photos de la vie des asbl. Et, bien sûr, on aura faim, on aura soif; il y aura des sandwiches, des tartes, des bonbons, des chips, des carottes, de la mayo, du vin blanc, rouge, des bières et du coca.

Puis, question : combien serons-nous ? Multiplication, division, addition : 90 pour certains... 150 personnes dans les faits. Le 10 novembre matin, une équipe « déco », une équipe « catering » sont à pied d'oeuvre. Court debriefing et c'est parti... Courses, échelles, déblayer, ranger, balayer, marteau, pendre et dépendre, suspendre, napper, râper, déballer, suer, rire… 16 heures... ouf c'est prêt !

Un officiel officieux

17 heures, il fait noir déjà, le 151 rue Jourdan troque sa tenue de soirée « croisette » : tapis rouge et crépitement de flash accueillent les premiers invités. Enfin Star ! On fourre sa tête dans un cadre, sourire... timide, espiègle, sérieux. Détourner les clichés, c'est bon pour la santé ! La salle se remplit vite, on s'embrasse, on se salue, s'interpelle. Et, c'est l'heure du discours. Les responsables des assocs maintenant se rassemblent. Ils l'ont peaufiné ensemble.

On aurait bien envie d'un peu de silence, l'heure n'est pas grave mais n'empêche… Les propos se veulent un rappel d'une réalité qui n'est pas nécessairement légère. On relève entre autres : « S'associer entre associations c'est continuer, à l'heure de la puissance de la gestion managériale des entreprises, mais aussi des administrations et des associations, à manifester autre chose. A l'heure de la multiplication des évaluations sous toutes leurs formes, de la recherche de l'efficacité à tout prix, c'est continuer à donner une place centrale aux gens, à l'humain, et insuffler un peu, beaucoup, passionnément d'humanité dans l'exercice de notre profession. Le contexte politique et économique est peu favorable aux petites asbl

à Bruxelles, la concurrence est un état de fait, il faut désormais faire avec… Néanmoins, nous nous débattons pour que les partenariats se renforcent et se concrétisent. Nous souhaitons que ce collectif associatif puisse redonner la place qu'il se doit à ses publics et à ses usagers, sans lesquels la dynamique de l'échange et du partage est impossible, la question du sens de nos actions n'aurait aucun sens. » On applaudit.

Chauffe Marcel

La musique monte maintenant de dix tons. Petit verre en main, les joues rosissent, les rires fusent. Ça fait du bien de se retrouver sous d'autres (l)attitudes. Même le DJ n'a pas honte de desserrer la vis : il y va aussi de ses quelques airs bien ringards. Chauffe Marcel ! Les enfants s'empiffrent de chips et chipent les bonbons. Eux, ils savent pourquoi : c'est bon, les bonbons !
Dans une pièce annexe, une grande toile est posée sur le mur, un ciel est peint... Allez, exprimez-vous. Il semble que les travailleurs psycho-médicosociaux n'aient pas le geste prompt à la créativité… Faut inciter, arguer, montrer... La soirée sera longue ; heureusement, et la toile, *in fine*, pas mal du tout !

Ceux qui sont venus à la fête vous le diront. C'était bien. Certains ont terminé la soirée derrière la platine, ou le bar, ont squatté la toile, sauté, dansé, refait le monde... On s'est dit « faut refaire ça plus souvent ». Nous, nous avons été heureux de pouvoir être dans un moment informel, ensemble. Heureusement surpris que beaucoup de nos partenaires aient répondu présent. Merci à vous tous ! Evidement ça donne du courage, de l'envie de croire que le travail que chacun fournit n'a de sens que parce que nous sommes ensemble pour relever le défi. A l'ombre ou sur le pont...

Patricia Thiébaut

élargissons le débat

Une politique régionale de santé cohérente

L'accord de gouvernement à Bruxelles prévoit de « développer une politique de santé cohérente et de renforcer les transversalités et l'approche communautaire, de déployer une programmation de l'offre de services ».

L'OMS quitte sa neutralité bienveillante pour synthétiser les travaux de sa commission sur les déterminants de la santé par « la répartition inégale des facteurs qui nuisent à la santé », ce qui « n'est en aucun cas un phénomène naturel ». Elle résulte « des effets conjugués de politiques et de programmes sociaux insuffisants, de modalités économiques injustes et de stratégies politiques mal pensées ». L'accroissement des inégalités sociales et la précarité sont sans doute les facteurs les plus déterminants de la situation de santé de la population en Région bruxelloise. Il ne suffit pas de savoir, il est urgent de traduire les constats et observations en stratégies d'intervention et en priorités politiques. D'autre part, nos services sont confrontés à cette réalité en ordre dispersé, à la mesure de l'éclatement des compétences et du cloisonnement des secteurs.

La déclaration politique ouvre à une approche globale de la santé; elle suggère une stratégie non seulement réparatrice, à partir des dispositifs sociaux et de santé et d'une convergence accrue entre eux, mais aussi et peut être surtout proactive sur les facteurs déterminant l'accroissement des inégalités. Son interprétation « haute » évoque la mise en place d'une politique régionale de santé cohérente, soutenue par le travail d'une conférence interministérielle intra-bruxelloise et par la programmation des offres de services aux besoins de la population tels qu'analysés à travers les travaux de l'Observatoire et autres sources de données qualitatives ou quantitatives.

L'ampleur, la récurrence et la globalité de la crise impliquent sans doute d'actionner des leviers favorables à la santé à travers d'autres politiques – logement, environnement, cohésion sociale, culture. L'ambition d'un PRDD – projet régional de développement durable – pourrait non seulement offrir un environnement intersectoriel intéressant à un volet santé mais l'inscrire dans un projet politique et social global.

Jacques Morel
Député Ecolo
au Parlement francophone bruxellois

Soutenir l'accès à la santé pour tous

La Région bruxelloise connaît des inégalités importantes au niveau de la santé, liées principalement aux disparités sociales, à la qualité de l'habitat et à l'environnement. Le cdH, au Parlement francophone bruxellois, veut faire de la réduction des inégalités sociales une de ses priorités.

La politique de santé doit proposer une conception plus large de la santé : socio-économique, environnementale et centrée sur le bien-être de la personne dans ses milieux de vie. C'est pourquoi le cdH soutient le Collège de la Commission communautaire française, qui axera son action dans une logique de transversalité entre les secteurs socio-sanitaires mais également en créant des liens avec les politiques de logement, d'environnement, de mobilité, d'urbanisme et d'emploi qui sont menées en Région bruxelloise.

La création d'un projet pilote de centre de santé global, en concertation avec tous les acteurs du territoire, sera étudiée. Des efforts en faveur d'un accès maximal aux aides et aux soins sur les plans géographique, social et culturel seront déployés. Le Collège encouragera, par exemple, la coordination des services aux personnes

âgées ou handicapées, qui sera organisée pour faciliter, si elles le souhaitent, leur maintien à domicile. En fonction des moyens budgétaires disponibles, l'agrément de nouvelles maisons médicales sera lui aussi envisagé.

L'accessibilité des soins de santé pour tous implique, pour le cdH, une gestion dynamique et rigoureuse des hôpitaux publics et le soutien actif aux partenariats hospitaliers. A ce titre, le partenariat novateur au sein du nouveau centre hospitalier de revalidation Valida, situé à Berchem-Sainte-Agathe, marque un tournant dans le monde hospitalier bruxellois. Partenaires publics et privés, laïques et chrétiens, francophones et néerlandophones se sont unis pour développer une institution de 175 lits qui se veut à la pointe de la revalidation, avec une polyclinique accessible à tous offrant la proximité des soins aux communes concernées.

Joël Riguelle
Député-bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe
Président du groupe cdH
au Parlement francophone bruxellois

Cent mille… ce chiffre est loin d'être «h»épatant !

On estime à près de 100.000 de nos concitoyens ceux qui sont touchés par le virus de l'hépatite C. À une époque où le sens commun a davantage en mémoire les grands fléaux médiatisés de par le monde, cet énorme chiffre est trop souvent méconnu. Il l'est encore plus au niveau de ses suites en Belgique: l'hépatite C contamine sept fois plus et tue quatre fois plus d'individus que le virus du SIDA; elle est la troisième cause de décès; la moitié des personnes contaminées ignorent l'être; il n'existe toujours pas de vaccin.

Face à cette situation et, surtout, à l'urgence de développer un cadre sanitaire et préventif adapté, le groupe MR a déposé et fait adopter une proposition de résolution contre l'hépatite C au sein de différentes assemblées (Parlement francophone bruxellois, Communauté française et Commission communautaire commune). Parmi les mesures promues, figurent entres autres le renforcement des campagnes de dépistage et de prévention du virus ainsi que la mise en place d'un service de soutien aux malades et à leurs familles. Il est heureux de constater qu'au-delà des oppositions d'idées, tous les partis démocratiques se sont unis derrière ce projet et ce, au bénéfice de nos concitoyens.

Françoise Schepmans
Chef du groupe MR
au Parlement francophone bruxellois

annonces

Gardes-malades itinérants de nuit

L'asbl Soins Chez Soi propose un nouveau service, les « gardes-malades itinérants de nuit ». Ceux-ci interviennent pour des actes non médicaux à partir de 20h, éventuellement plusieurs fois la nuit et au lever : aide au moment des repas, mise au lit, changement de position la nuit, etc. Ce nouveau service, qui se veut également un soutien des aidants proches, s'adresse aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées, aux familles en difficulté temporaire, aux personnes ayant besoin d'aide après une hospitalisation et à celles qui veulent éviter un placement en maison de repos.

Renseignements : Soins Chez Soi, 02/420.54.57, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Les migrations en Europe

Le Centre de Culture Européenne (CCE), association soutenue par l'UNESCO, a lancé en octobre dernier un cycle de journées d'étude sous le titre « Les migrations en Europe, un mouvement continu de la préhistoire à nos jours ». Voici le programme de 2010 :

Le 15 janvier : **Les migrations à l'époque moderne (XVIe-XVIIe s.)**
Introduction par Sabine CORNELIS (Musée royal de l'Afrique centrale)
Exposés de Sylvie PEPERSTRAETE (FNRS, ULB), Monique WEIS (FNRS, ULB) et Marine IMBERECHTS (CCE)

Le 29 janvier : **Les exodes européens aux XIXe et XXe s.**
Exposés de Marine IMBERECHTS (CCE), Bernard PASSAU (FUNDP) et Christian GHYMERS (Communauté européenne)

Le 12 février : **Les tragédies du XXe s. et leurs conséquences sur les migrations**
Exposés de Jean VOGEL (ULB), Antoinette DE VOS (Open University), Mazyar KHOOJINIAN (FNRS, ULB), Pervine JAMIL (Bureau kurde de liaison de Bruxelles) et Ural MANÇO (FUSL)

Conférence internationale : **Le phénomène migratoire contemporain**
Le 25 février :
- Introduction par Marie-Thérèse RAEPSAET (ULB)
- Description de la complexité et de l'ampleur du phénomène à travers des exposés de Marco MARTINIELLO (ULg), Koen VIDAL (De Morgen), Altay A. MANÇO (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations) et Johan WETS (KUL, FUSL)

Le 26 février :
- Propositions, par Harlan KOFF (Université de Luxembourg) et Yann MOULIER-BOUTANG (Université de Paris I)
- Etudes de cas, par Bichara KHADER (UCL) et Anne MORELLI (ULB)
- La vision des institutions publiques, par Jean-Louis DE BROUWER (Communauté européenne), Dirk VAN DEN BULK (CGRA) et Melchior WATHELET (Secrétaire d'Etat à la Politique de Migration et d'Asile)

PAF : 30€/jour. Renseignements et inscriptions auprès du CCE, tél. 02/734.06.99, fax 02/736.19.32, e-mail info@culture-europe.eu

Secrétariat de rédaction :
Alain Cherbonnier
Anoutcha Lualaba

Conseil de rédaction :
Dr Robert Bontemps
Murielle Deguerry
Thierry Lahaye
Dr Roger Lonfils
Solveig Pahud
Dr Patrick Trefois

Graphisme :
Carine Simon

Avec le soutien de
la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une réalisation de l'asbl Question Santé
Tél.: 02/512 41 74 Fax: 02/512 54 36
E-Mail : info@questionsante.org
http://www.questionsante.org

Editeur responsable : Dr P. Trefois,
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

Les articles non signés sont de la rédaction.
Les articles signés n'engagent que leur auteur